



ACCROCAMP
CAMPING MUNICIPAL DE L'ÎLE***
L'Île Basse - 05600 SAINT-CRÉPIN
Tél : 09.67.49.67.90
E-mail : camping@saintcrepin.com
Site Internet : www.camping-de-lile.com

Conditions Générales de Vente d'emplacement et location de chalet et mobil-home

Réservation de votre séjour

Au moment de la réservation, vous verserez 25% d'arrhes correspondants au montant total de votre séjour et les frais de dossier non remboursables. À réception de vos arrhes, le camping vous enverra une confirmation de réservation qui devra être présentée au camping le jour de l'arrivée. Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ÉCRIT. Le solde est à régler 30 jours avant ou le jour de votre arrivée.

Nos prix comprennent

Accès à la piscine, au tennis, consommation d'eau. L'électricité est comprise pour la location des chalets et des mobil-home. L'équipement nécessaire pour le nombre de personnes en locatif (hors personnes supplémentaires), nettoyage à l'arrivée et accès aux activités non payantes.

Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, tente supplémentaire, personne supplémentaire, visiteur journalier, électricité pour les emplacements, garantie annulation et frais de dossier.

La taxe de séjour payable sur place au tarif déterminé par la commune.

Le linge de lit et de toilette pour la location d'un chalet ou d'un mobil-home à la nuit ou à la semaine. Le ménage de fin de séjour pour les chalets, qui doivent être rendus propres (nettoyés, vaisselle lavée, couvertures pliées) sinon un forfait ménage de 90€ sera facturé.

Le supplément forfaitaire pour les animaux (voir grille de tarifs).

La caution de 200€ par chalet ou mobil-home, qui sera perçue à l'arrivée et restituée le jour de votre départ déductions faites, des réparations, des remplacements ou frais de nettoyage qui s'avèreraient nécessaires. Si vous souhaitez partir en dehors des horaires prévus pour les inventaires, la caution vous sera restituée dans un délai d'un mois après votre départ. Une caution peut être demandée également pour une location d'emplacement et badge.

Inscription

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente. Nous vous rappelons, par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique est un service supplémentaire et ne constitue pas une garantie contractuelle. Par ailleurs, les travaux d'urgence entrepris par le camping ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients sur nos domaines, ne peuvent être opposés.

Service après vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, catastrophes climatiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour.

En cas de problème dans le chalet ou le mobil-home loué, vous devez formuler une réclamation SUR PLACE auprès du responsable du camping.

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du chalet loué doit être formulé sous 48 heures.

Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsables lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Toute observation ou réclamation concernant un Séjour doit parvenir au camping en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la date de fin de séjour. Le camping traitera alors votre réclamation dans un délai de 2 mois suivant réception de votre lettre.

Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16 h et jusqu'à 20 h, les horaires exacts seront mentionnés dans le contrat de réservation qui vous sera retourné au moment de l'enregistrement de votre réservation.

Les départs s'effectuent avant 10 heures. Les emplacements sont disponibles à partir de 14 h et doivent être libérés avant 12 h (voir les horaires d'ouvertures de la réception haute et basse saison).

Pour une arrivée ou un départ anticipé, vous devez avertir le camping.

Annulation du séjour

Toute annulation doit IMPÉRATIVEMENT être notifiée par courrier, fax ou e-mail au camping. Vous disposez d'un délai de 8 jours, à compter de la date d'annulation, pour nous faire parvenir le justificatif (certificat médical, de décès ou d'employeur). Le camping ne propose pas d'assurance annulation. Certaines compagnies d'assurances proposent ce service.

En cas d'annulation de séjour avant l'arrivée, d'interruption de séjour, ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement d'arrhes ne sera accordé.

Règlement intérieur

Le camping Municipal de l'ÎLE dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

Attention ! Les animaux sont interdits autour des piscines, sanitaires et point de restauration.

Par ailleurs, les chiens de catégorie 1 sont également interdits au camping.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination peut vous être demandé à tout moment.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du camping.

Dans la piscine, le port du slip de bain est obligatoire, (short de bain interdit).

Les barbecues sont interdits. L'accès de la piscine est interdit aux visiteurs non inscrits. Le visiteur doit s'acquitter d'un prix d'entrée à la piscine.

Assurance campeurs et locataires

Les locataires sont tenus de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que les dégradations qu'ils pourraient faire dans le mobilier donné en location, et également les dégâts qu'ils pourraient occasionner à l'ensemble du camping, de leur fait ou par négligence éventuelle. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition.

Il est précisé que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules des clients ne sont pas garantis contre le vol, la perte ou la dégradation quelle qu'en soit la cause. Il appartient au locataire de contracter une assurance.

Camping Municipal de l'ÎLE-
05600 SAINT-CRÉPIN
Tél : 09-67-49-67-90
E-mail : camping@saintcrepin.com
Site internet : www.camping-de-lile.com

**Signature du preneur, précédée de la mention
« lu et approuvé » :**